

78306079

20.8.78

Code

GENDARMERIE DE L'AIR

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT DE LA F.A.
TAC. ET DE LA 1° R. A.

PROCES-VERBAL D'ENQUETE PRELIMINAIRE

BRIGADE DE

---o00o---

Procès-verbal N° 463
du 21 août 1978

Ce jour, premier septembre mil neuf cent soixante-dix-huit,

Nous, soussigné :

, gendarme, Officier de Police judiciaire à la
brigade de Gendarmerie de l'Air de (Hte-Marne).

Vu les articles 16 à 19 et 75 du Code de procédure pénale.
Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS
& JUDICIAIRES.

- Observation d'un
objet volant non identifié.

I - P R E A M B U L E

Le vingt-et-un août mil neuf cent soixante dix-huit, à dix heures, nous sommes avisé téléphoniquement par le commandant de l'Escadron de Bombardement 02/094 implanté sur la Base Aérienne 113 à SAINT-DIZIER (Hte-Marne) des faits suivants :

- Le sergent de son unité, a observé pendant sa permanence de la nuit écoulée, la présence d'un objet volant non identifié se déplaçant au-dessus de la base.

Il nous est précisé que quatre autres militaires de la base aérienne 113, avertis par le sergent, ont été également témoins de ces faits.

II - C O N S T A T A T I O N S

Accompagné du sergent, nous nous rendons à l'endroit où il se trouvait au moment de son observation. Il nous fournit les indications sur le phénomène remarqué.

Etat des lieux :

Les faits ont été aperçus depuis le bâtiment et le parking avions de l'escadron de bombardement, sis pratiquement au centre de la base aérienne 113, commune de SAINT-DIZIER (Hte-Marne) (A plan d'ensemble).

La trajectoire de l'objet volant non identifié venait de l'Est et se dirigeait vers l'Ouest. Après un arrêt au-dessus du hangar du "GERMAS" de la B.A. 113 (B plan), cet objet lumineux repartait dans la direction Nord-Est, puis obliquait à gauche vers le plein Nord. (cf. plan)

Vu et transmis par le
Commandant du Groupement
de Gendarmerie de l'Air de
la F.A.TAC. et de la 1° R.A.

au

Ministre des Armées,
Direction de la Gendarmerie
et de la Justice Militaire,
Bureau emploi - renseignement

à PARIS.

A METZ, le 15 SEP. 1978

Le Lieutenant

Commandant en second le Groupement de
Gendarmerie de l'Air de la F.A.TAC. - 1° R.A.

.../...2

trc
2.5.78

Heure de l'observation :

L'observation a eu lieu le dimanche 20 août 1978, de 22 heures 50 à 23 heures 15 environ. L'arrêt de trajet de l'objet volant non identifié a duré environ deux minutes.

Conditions atmosphériques :

Au moment de l'observation de ce phénomène, à 22 heures 50, il faisait nuit noire et le ciel était étoilé, sans nuage.

Phénomène observé :

Le sergent constate le déplacement de trois points lumineux venant de la direction de SAINT-DIZIER. (cf. plan) Il compare ceux-ci à trois balles de ping-pong d'une luminosité identique à celle émise par une ampoule au néon.

Volant horizontalement, ces trois objets varient constamment de disposition, tantôt en ligne, tantôt en triangle ou côte à côte. La trajectoire dans cette formation dure pendant dix minutes environ.

Ces trois points lumineux, après être passés au-dessus du bâtiment de l'escadron de bombardement, où se trouvait le sergent, se sont arrêtés au-dessus du bâtiment du "GERMAS" (B plan). A cet endroit, ils se regroupés (E plan) en un seul point d'une grosseur également identique à une balle de ping-pong. La luminosité de celui-ci, toujours aussi intense, a viré vers la couleur orange. Cet arrêt a duré environ deux minutes.

Ensuite, l'objet a démarré de nouveau et pris la direction Nord-Est puis obliqué à gauche vers le Nord. Cette progression, entrecoupée d'arrêts subits et d'accélération brusques, s'est produite pendant cinq minutes environ. L'objet lumineux a été perdu de vue par les observateurs en raison de son éloignement.

Le sergent estime l'altitude des trois objets, pendant la première partie du trajet, à celle utilisée par les avions de ligne, et nettement plus élevée lors du trajet après le point de regroupement.

Il ne peut évaluer avec précision la vitesse de ces engins, mais la situe nettement supérieure à celle des avions actuels.

Les quatre autres témoins de ces faits confirment les descriptions faites par le sergent

Mesures prises :

Par message n° 642/2, du 21 août 1978, nous avons rendu compte de ces faits à notre commandant de groupement à METZ.

Un plan d'ensemble de la base et de la région de SAINT-DIZIER est établi et joint à la procédure.

III - E N Q U E T E

Le 21 août 1978, à 15 heures 45, au bureau de notre brigade, nous, entendons :

qui déclare :

Je suis de permanence au bâtiment de l'Escadron de Bombardement 02/094 sur la base aérienne 113 à ST-DIZIER, durant la semaine de 17 au 24 août 1978. Hier, 20 août 1978, vers 22 heures 50, alors que je me trouvais dans la chambre de permanence, située au premier étage, mon attention a été attirée par des bruits de conversation provenant de la conciergerie des Moyens de Sécurité et de Protection, située en face du bâtiment E.B. J'ai regardé par la fenêtre et c'est alors que j'ai vu dans le ciel trois lumières se déplaçant dans la direction de la base d'Est en Ouest. A ce moment là, celles-ci devaient se trouver au-dessus de la ville de ST-DIZIER.

La grosseur de chacun de ces trois feux représentait environ la taille d'une balle de ping-pong. L'intensité de luminosité était environ comparable à une ampoule au néon, surtout pendant les dix premières secondes où j'ai remarqué ce phénomène.

Lors de l'arrivée de ces trois objets lumineux, leur disposition était en forme de triangle, une pointe dirigée dans le sens de marche. Cette position variait fréquemment, tantôt en ligne, tantôt côte à côte. Toutes les positions possibles ont été adoptées.

Après être passés au-dessus du hangar de l'E.B., ne pouvant plus les suivre, je suis allé dans une salle située en bout du bâtiment. A ce moment là, j'ai appelé le 2^e classe qui est venu avec moi, voir à la fenêtre. Nous avons regardé, depuis cet endroit, une minute trente environ. Les trois objets lumineux étaient regroupés et formaient un seul point d'une grosseur identique à une balle de ping-pong. La couleur, toujours aussi lumineuse, avait viré à l'orange. A cet endroit, la grosseur de ce point a diminué et celui-ci a pris de l'altitude. Je ne puis évaluer cette dernière.

et moi-même sommes sortis sur le parking avions. Nous avons été rejoints par le 1^{er} classe permanent au magasin. L'objet lumineux est resté dans la position fixe au-dessus du hangar "GERMAS" pendant au moins deux minutes.

Ensuite, il a viré à droite, par rapport à son sens initial, en décrivant un arc de cercle en se dirigeant vers l'Est, puis en obliquant à gauche vers le Nord. Pendant le trajet, après l'arrêt, la trajectoire n'était pas régulière. Tantôt l'objet zigzagait, tantôt il reculait ou s'arrêtait pendant une à deux secondes. Pendant cette course, la luminosité diminuait progressivement et nous n'avons pu la suivre.

S. I. : Il n'y avait aucune comparaison entre l'éclat d'une étoile et celui produit par les objets volants. Ce n'est seulement qu'en fin de trajet que la ressemblance pouvait être faite, mais pour nous qui suivions la trajectoire depuis le début, il ne pouvait n'y avoir aucun doute.

- " S.I. : Lors du passage au-dessus du hangar de l'E.B., ces trois objets volants ne produisaient aucun bruit perceptible.
- " S.I. : Le temps d'observation de ce phénomène a duré environ un quart d'heure.
- " S.I. : Les trois objets ont été visibles pendant dix minutes avant leur groupement.
- " S.I. : Leur hauteur se situait, dans la première portion du trajet, à peu près à l'altitude utilisée par les avions de transport. La vitesse était très nettement supérieure à celle des avions militaires actuels avec des accélérations brusques et de courte durée. L'altitude après le point de groupement des trois objets, était sensiblement plus élevée.
- " S.I. : Je ne puis rapprocher ces trois objets volants à d'autres engins volants actuels que je connaisse, surtout en fonction de leur vitesse et des accélérations produites.
- " S.I. : C'est la deuxième fois que je suis témoin d'un tel phénomène. La première fois, je me trouvais seul et n'ai rien dit. Ce la se passait vers cinq heures, dans la région de REIMS. "*****"

Le 21 août 1978, 16 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

Le 24 août 1978, à 14 heures 30, continuant notre enquête, nous, entendons :

qui déclare :

***** 20 août 1978, vers 23 heures, alors que je me trouvais dans la chambre du permanent "Fac-similé" de l'Escadron de Bombardement, le sergent m'a demandé de le rejoindre à l'étage du bâtiment, à l'aile sud. L'ayant rejoint, le sergent m'a montré un point lumineux situé au-dessus du bâtiment du "GERMAS". La grosseur de celui-ci était à peu près comparable à celle d'une balle de ping-pong. La luminosité émise par l'objet volant dépassait celle d'une étoile, mais la couleur était orange. Je ne puis évaluer l'altitude à laquelle pouvait se situer cet objet lumineux.

***** Au moment où j'ai aperçu le point il ne bougeait pas. Il est resté dans la position fixe quatre à cinq minutes environ. Avant qu'il ne bouge de nouveau, je suis descendu sur le parking avions avec le sergent. J'ai appelé le tiers classe, permanent au magasin, lequel est venu avec nous.

***** L'objet volant s'est mis à se mouvoir vers l'Est en décrivant un léger arc de cercle vers la droite. Sa trajectoire n'était pas régulière, tantôt il avançait, tantôt il reculait ou zigzagnait. Je ne puis définir la vitesse car celle-ci n'était pas régulière.

.../.5

"" Nous avons perdu de vue cet objet lumineux en raison de son éloignement.

" S.I. : Lorsque le sergent m'a appelé et que j'ai vu le point lumineux fixe, j'ai pensé à une étoile filante en fonction de sa luminosité.

" S.I. : Lors du déplacement de l'objet volant, nous n'avons entendu aucun bruit.

" S.I. : Le ciel était bien dégagé et les étoiles nettement visibles. Aucune confusion ne pouvait être faite entre des étoiles ou des avions.

"" C'est la première fois que je suis témoin d'un tel fait. Je précise que si le sergent ne m'avait pas prévenu de la présence de cet objet lumineux, je ne m'en serais pas rendu-compte. ""

Le 24 août 1978, à 14 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

Ce même jour, continuant notre enquête, nous, entendons :

qui déclare :

"" Le 24 août 1978, vers 23 heures environ, alors que je m'appêtais à prendre ma douche, le 2^e classe m'a appelé afin que je vienne voir un objet lumineux dans le ciel. Je suis sorti sur le parking avions de l'E.B. et j'ai alors constaté la présence d'un point lumineux d'une grosseur comparable à celle d'une balle de ping-pong. Celui-ci se trouvait au-dessus des ateliers du "GERMAS". Cet objet brillait plus qu'une étoile mais sa couleur était plutôt orange.

"" Une à deux minutes plus tard, l'objet s'est mis en mouvement et a pris la direction Est en décrivant un arc de cercle vers la droite. Je ne puis évaluer sa vitesse, mais celle-ci n'était pas régulière. Nous l'avons perdu de vue en raison de son éloignement.

" S.I. : Je n'ai perçu aucun bruit lors du passage de l'objet volant.

"" C'est la première fois que je suis témoin d'un tel phénomène.

Le 24 août 1978, à 15 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

Le 05 septembre 1978, à son retour de permission, nous, entendons :

qui déclare :

***** Le 20 août 1978, vers 23 heures 15, alors que je
" me trouvais de garde sur le parking avions de l'E.B., mon atten-
" tion a été attirée par des personnes circulant dans ce lieu.
" Voulant effectuer un contrôle, je me suis aperçu qu'il s'agis-
" sait de militaires de l'unité. Parmi eux se trouvait un sergent qui
" m'a fait remarquer la présence d'un objet lumineux dans le
" ciel.
" C'est alors que j'ai effectivement vu un point lumineux
" d'une grosseur approximative à celle d'une balle de ping-pong.
" Sa luminosité était de couleur jaune vif et d'une intensité
" plus forte qu'une étoile. A l'instant où je l'ai aperçue, cette
" lumière se trouvait au-dessus de nous. Elle se déplaçait par
" à-coups en zigzaguant et, de temps en temps, s'arrêtait. La
" vitesse de déplacement de cet objet volant était très rapide.
" Cependant, je ne puis l'évaluer. Il en est de même en ce qui
" concerne l'altitude de cet objet. Je n'ai entendu aucun bruit
" lors de la trajectoire de celui-ci. La direction prise par
" le point lumineux se situait vers l'Est. Je n'ai plus vu
" l'objet volant en raison de son éloignement.
" S.I. : Il n'y avait aucun doute en ce qui concerne la confusion
" avec un avion ou une étoile.
" S.I. : Si j'ai tardé à venir, pour être entendu, c'est parce que
" j'avais peur d'être pris pour un plaisantin. *****

Le 05 septembre 1978, à 09 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste
et n'ai à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

Le 11 septembre 1978, lors de son retour de permission, nous,
entendons à 16 heures 30 :

qui déclare :

***** Le dimanche 20 août 1978, vers 23 heures 15, alors
" que je me trouvais de garde sur le parking avions de l'E.B., un
" sergent de cette unité m'a fait remarquer la présence d'un point
" lumineux dans le ciel.
" Effectivement, j'ai constaté la présence d'un objet d'une
" grosseur comparable à celle d'une balle de ping-pong au-dessus
" de nous. La couleur de celui-ci était jaune vif plus forte qu'une
" étoile.
" Cet objet lumineux se déplaçait dans la direction Nord-Est
" en zigzaguant. Je ne puis évaluer l'altitude, cependant celle-ci
" était assez élevée.
" L'un ne pouvait pas confondre cet objet volant avec une
" étoile car il était beaucoup plus lumineux.

.../...7

***** Aucun bruit n'était émis par cette source de lumière. J'ai
" perdu de vue celle-ci en raison de son éloignement et non de sa
" disparition.
***** Si le sergent de 1^oE.B. ne m'avait pas signalé la présence
" de l'objet volant, je ne l'aurais pas remarqué.*****

Le 11 septembre 1978, à 16 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persi-
ste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
(A signé au carnet de déclarations).

Après renseignement pris près de la brigade de Gendarmerie
départementale de SAINT-DIZIER (Hte-Marne), il s'avère qu'aucune
autre observation n'a été enregistrée le 20 août 1978, dans la
circonscription de cette unité.

IV - CLOTURE DU PROCES-VERBAL

DRESSE EN SEPT EXPEDITIONS DESTINEES :

- La première : à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
à SAINTE-DIZIER.
- La deuxième : à Monsieur le Procureur de la République
à CHARENTAIS.
- La troisième : au Général de C.A., Commandant la F.A.TAC. et
la 1^o R.A. . . . à NETZ.
- La quatrième : au Ministre des Armées, Direction de la
et Gendarmerie et de la Justice Militaire,
La cinquième : Bureau emploi- renseignement à PARIS.
- La sixième : au Colonel, commandant la base aérienne 113
à SAINTE-DIZIER.
- La septième : aux archives.

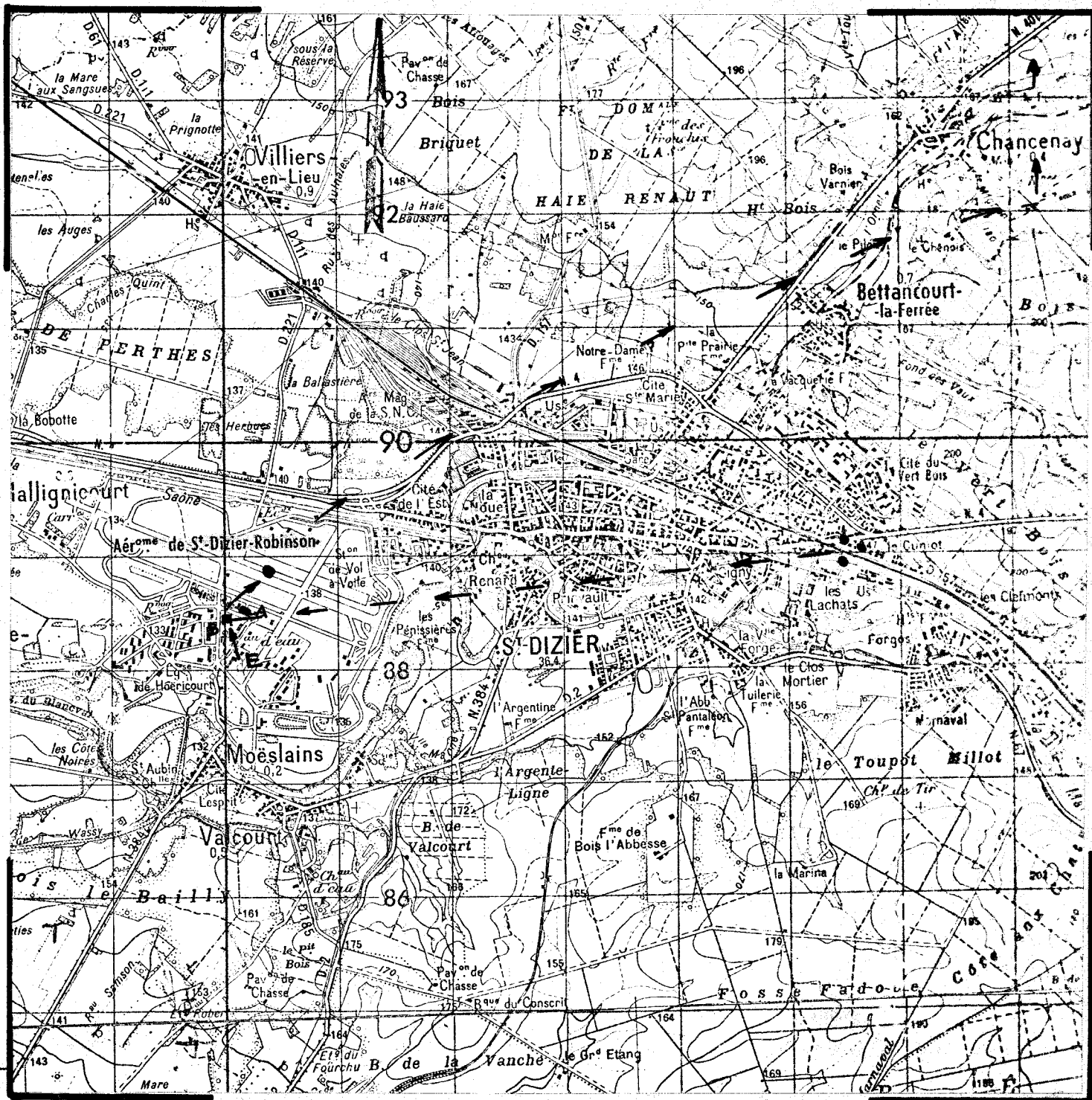
Fait et clos à

, le onze septembre 1978

Le gendarme

- PLAN D'ENSEMBLE -

Affaire : Observation d'objet volant non identifié.
Procès-verbal n° 463 du 21 août 1978 - Brigade de
Gendarmerie de l'Air (Hte-Marne).



- LEGENDE :**
- A - Bâtiment Escadron de Bombardement 02/094**
 - B - Hangar du GERMAS**
 - - Sens de vol de l'O.V.N.I.**
 - E - Emplacement du regroupement des trois points lumineux.**